



Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Jeudi 15 Mai 2014

Etaient présents : Yves BENOIT, Joseph DUBOEUF, Michèle DUBOEUF, Marie FELTRIN, Yves LOUAGE, Micheline REZZE.

Absentes excusées : Périne ASTICH-BARRE, Arlette WOJCIECHOWSKI.

1- Validation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 19 Octobre 2013.

Le compte rendu de l'assemblée Générale est adopté sans modification.

2- Compte rendu des récentes visites en Inde (Marie FELTRIN, Michèle et Joseph DUBOEUF, Yves LOUAGE).

Chacun fait part de ses impressions sur le séjour effectué. L'impression générale est bonne et Devi continue à progresser dans l'exercice de ses responsabilités.

Quelques points restent cependant à améliorer. Ils sont repris pour la plupart dans les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion.

3- Nouveau Comité Indien : réflexion sur la méthode de travail et la communication entre France et Inde.

La dernière Assemblée Générale des membres de l'association indienne a décidé un renouvellement important de l'équipe dirigeante à Pondicherry. Guillaume AUGER est élu Président. Monsieur SENT-DOUX est secrétaire. Madame ROMANA, nouveau membre, est trésorière. Outre Monsieur PREMKUMAR, Monsieur RAMESH et Mercedes DEVI, de nouveaux membres sont venus renouveler l'équipe : Messieurs FOURNIER et THOMAS BLASSELLE. Par ailleurs, Monsieur MANIKAM est Vice-Président d'honneur.

Le Conseil d'Administration se réjouit de la constitution de cette nouvelle équipe qui assure la continuité mais aussi est porteuse d'un nouveau dynamisme. Le souhait est de poursuivre et d'intensifier le travail commun.

Pour concrétiser dès maintenant ce souhait, le conseil suggère de travailler selon deux priorités : mettre en place un échange systématique d'information (comptes rendus de réunions, documents de travail, etc...). L'idéal serait de pouvoir envoyer directement ces documents à chacun des membres et pour cela, échanger nos carnets d'adresses internet respectifs. L'autre axe serait de dégager quelques sujets de préoccupations communs que nous pourrions travailler de façon coordonnée en Inde et en France.

Nous espérons un retour positif de l'équipe indienne sur ces propositions et des idées sur des pistes de travail prioritaires.

4- Parrainages extérieurs : nécessité de préciser des critères d'interventions, les formes d'aides et les axes de développement de ce secteur d'action.

Marie FELTRIN présente un travail très fouillé qu'elle a réalisé sur les parrainages/bourses d'études.

Le Conseil renouvelle son souhait de développer ce secteur d'activité en prenant appui sur l'équipe de l'orphelinat. Cette action est importante et complémentaire de l'accueil dans l'orphelinat car elle permet à des enfants de familles pauvres d'accéder à une formation en restant dans leur cadre familial.

L'analyse faite par Marie fait apparaître une nécessité de préciser certains critères d'intervention.

Parmi les critères les plus importants, l'échange fait ressortir les suivants :

Critère de ressources. Il est important de faire une enquête précise des ressources de l'ensemble de la famille (parents, frères, sœurs, etc...) qui ne soient pas uniquement déclaratives. Nous pourrions fixer un plafond de revenus pour cibler notre action vers ceux qui en ont le plus besoin

Critère de logement. Statut du logement (locataire ou propriétaire), état et taille, charges liées à ce logement.

Personnes à charge. Composition de la famille et personnes à charge.

Ces critères sont à réévaluer régulièrement, au moins une fois par an pour chaque enfant au cours d'une véritable enquête sociale.

Le suivi doit concerner à la fois les enfants, l'école et la famille.

Il serait intéressant que chaque parrainage fasse l'objet d'un « contrat » avec l'enfant et sa famille. Ce contrat devrait être modulé selon l'âge de l'enfant. En primaire ou secondaire, la « contrepartie » pourrait être simplement la fréquentation assidue de l'école et l'obtention de résultats satisfaisants. Avant d'engager des études secondaires il faudrait établir avec l'enfant un projet professionnel et le projet de formation adapté. Il serait bon aussi de fixer un niveau maximum de formation (master ?).

Actuellement les dossiers sont suivis par un temps partiel de la secrétaire (25%). Il faudrait vérifier que dans l'hypothèse d'un développement de l'action, elle puisse augmenter ce temps. Par ailleurs, il serait souhaitable de « professionnaliser » son intervention par le biais d'une formation (BA travail social ?).

Il est également important de respecter l'engagement d'un retour d'information aux parrains, en principe tous les 6 mois.

L'analyse financière de ces parrainages fait apparaître que nous pouvons réduire le montant indicatif demandé. 15 € par mois serait largement suffisant.

Toutes ces propositions sont, bien sûr, à présenter et à discuter avec l'équipe de Pondicherry.

5- Cadeaux personnalisés des parrains aux enfants (Anniversaires, Noël) : questions posées, orientations à prendre

A l'occasion des anniversaires, à Noël ou lors d'un passage à Pondicherry, certains parrains souhaitent offrir un cadeau personnel à leur filleul. Il y a quelques années, nous avons déconseillé l'envoi de paquets-poste qui ne sont jamais sûrs d'arriver. Aujourd'hui ces cadeaux personnalisés se font sous la forme d'une somme d'argent envoyée en Inde. Grâce à une avance faite à Devi, elle peut gérer ces cadeaux en dehors de son budget ordinaire.

Tout en comprenant ce qui motive certains parrains, la pratique pose quelques problèmes sur place : tous les enfants n'en bénéficient pas, les montants sont très disparates et parfois très élevés pour l'Inde.

Il n'est pas facile de fixer une règle dans ce domaine : un arrêt total serait mal compris des parrains. Une mutualisation, comme le font beaucoup d'orphelinats, risquerait de les décourager.

Peut-être pourrions-nous proposer une solution intermédiaire : encourager un cadeau personnalisé d'un montant modeste (10 € ?) à l'occasion de l'anniversaire qui est justement une fête personnelle. Par contre, proposer de mutualiser les cadeaux à l'occasion de Noël pour offrir un petit cadeau à tous les enfants.

Nous nous proposons de soumettre cette idée à DEVI.

6- Comptabilité de l'orphelinat : point sur la mise en œuvre de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique.

La mise en place du nouveau système de comptabilité générale et analytique peine un peu. Lors de notre passage à Pondicherry, nous avons poursuivi notre travail. DEVI et Guillaume AUGER ont bien compris les enjeux de ce projet et aussi l'intérêt pour eux de pouvoir disposer de cet outil d'analyse et de contrôle. Mme ROMANA, trésorière, va suivre précisément le travail de la comptable.

Siège : 124 Boulevard Auguste Blanqui – 75013 PARIS

Site web : www.aavo.fr

Email : secretariat@aavo.fr

Téléphone : 06.07.54.53.53

Nous avons convenu qu'à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle année comptable (1^{er} Avril) Pondicherry nous adresse mois par mois les comptes (Journal, général, analytique) afin de suivre cette élaboration pas à pas.

7- Approbation des comptes 2013 de l'association française dans la perspective de leur présentation à la prochaine Assemblée Générale.

Micheline REZZE, trésorière, présente les comptes définitifs de l'année 2013. Après avoir eu réponse à quelques questions de précision, les comptes sont adoptés à l'unanimité. Ils seront présentés à la prochaine Assemblée Générale.

COMPTE D'EXPLOITATION			
Exercice 2013			
Recettes		Dépenses	
Parrainages et dons	70 637,35	Virement en Inde	60 300,00
		Frais bancaires	241,48
		Achats pour l'orphelinat	1 650,36
		Lettre info, convocations	401,64
		Déplacement CA	547,00
renonciation à remboursement	724,66	Divers	88,00
		Assurance	268,76
total	71 362,01	Total	63 497,24
		Résultat bénéficiaire :	7 864,77

Solde en début d'exercice	29 854,26		101 216,27
Total recettes	71 362,01		
total depenses	63 497,24		101 216,27
	37 719,03		

8- Prochaine Assemblée Générale 2014

La réservation de salle à la maison des associations du 13^{ème} n'est ouverte qu'à la mi-juin pour la période après les vacances d'été. La demande partira à cette date pour retenir en priorité la date du Samedi 20 Octobre (ou, à défaut, le week-end suivant). La date sera communiquée à tous et mise sur le site internet, dès confirmation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.